



Arrondissement de
Pontivy

Commune de Pleugriffet

Séance du 17 octobre 2024

Date de la convocation
09/10/2024

Date d'affichage
09/10/2024

Nombres de membres
Afférents au conseil municipal : 12
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12
Dont 1 pouvoir.

L'an 2024, le 17 octobre à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la Commune de Pleugriffet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard LECUYER.

Présents : Monsieur LECUYER Bernard, Maire, Madame BASELLO Sylvie, Madame ROLLAND Jessica, Monsieur ETIENNE Sébastien, Madame ROUVRAY Aurélie, Monsieur LANTRAIN Anthony, Monsieur GUILLAS Michel, Madame COCHEREL Claire, Madame NICOLAZO Florence, Monsieur NOUET Mickaël, Madame VALO Lucie

Excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur LE DOUARIN Yannick

Excusé (s) :

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BASELLO.

Réf :	2024-10/01
--------------	-------------------

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2024.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	2024-10/02
--------------	-------------------

Objet de la délibération : COLLEGE MAX JACOB - PARTICIPATION AUX FRAIS DE VOYAGES SCOLAIRES

Le Maire fait part de la demande du Collège Max Jacob de participer aux frais de voyages scolaires pour deux élèves résidant sur la commune.

La participation globale s'élève à 272.58 euros pour les deux élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Refuse cette participation

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	2024-10/03
--------------	-------------------

Objet de la délibération : LOCATION DU 2^{ème} LOGEMENT - RUE PAUL GAUGUIN

Le Maire informe le Conseil Municipal que le deuxième logement situé 2 porte droite - Rue Paul Gauguin sera loué, à compter du 1^{er} novembre 2024, à Madame AVIS Samantha. Le loyer mensuel est fixé à 470 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte cette mise en location

- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	2024-09/04
--------------	-------------------

Objet de la délibération : CREATION DU LOTISSEMENT DE L'HERMINE

Afin de finaliser ce dossier, le Maire propose aux élus de valider le prix de vente au m2 et de créer un budget annexe spécifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide :**

- . de fixer le prix de vente au m2 à 25 euros
- . de créer un budget annexe
- . de l'assujettir à la TVA

- **Autorise** le Maire à effectuer les déclarations auprès de l'administration fiscale.

- **Autorise** le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier et de même, dans le cadre des futures ventes de terrain, de signer les actes notariés.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	2024-10/05
--------------	-------------------

Objet de la délibération : TRAVAUX DE CHAUFFAGE - LOGEMENT SITUE AU 4 RUE DU DOCTEUR LAENNEC

Le Maire informe le Conseil Municipal que des deux entreprises ont été consultées pour le remplacement de radiateurs dans un logement situé au 4 rue du Docteur Laënnec et présente les 2 devis :

- | | |
|---------------------|------------------|
| - Ets MOISAN Gilles | 1 834 euros H.T. |
| - BTX Elec | 3 120 euros H.T. |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir l'offre des Ets MOISAN Gilles pour 1 834 euros H.T.

- **Autorise** le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	2024-10/06
--------------	-------------------

Objet de la délibération : VALIDATION DU PROGRAMME VOIRIE 2025

L'Adjoint en charge des travaux de voirie présente au Conseil Municipal la liste des voies communales proposée par la commission voirie pour le programme 2025, à savoir :

- | | |
|----------------------|--------|
| - VC Le Haut Quétel | 75 ml |
| - VC la ville Briand | 400 ml |
| - VC La Rosaie | 560 ml |

Il précise qu'il est prévu 8 T de PATA et 6 000 ml de curage de fossés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Donne pouvoir** à la commission Voirie pour faire estimer le montant des travaux, afin de le présenter au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	2024-10/07
--------------	-------------------

Objet de la délibération : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 2 JUILLET 2024

Le Maire informe le conseil municipal que La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté s'est réunie afin d'évaluer le retour de transfert de charges à opérer par Pontivy Communauté vers ses communes membres pour la fourrière animale et l'abandon du projet de stade d'eaux vives.

Il fait part au Conseil Municipal de La proposition formulée par la CLECT :

- **Pour la fourrière animale :**

La CLECT propose d'évaluer la charge sur la période 2021-2023, d'arrêter le montant de la charge à reverser à 30 168,23€ et d'effectuer une répartition communale sur la base de la population municipale totale au 1^{er} janvier 2024, et au prorata temporis, à partir de la date de l'arrêté préfectoral actant le transfert de compétence.

- **Pour le stade d'eaux vives :**

La CLECT propose d'évaluer cette charge à transférer aux communes à 0€, l'étude de l'équipement stade d'eaux vives ayant été portée intégralement par Pontivy Communauté sans transfert de charges et donc d'impact sur les attributions de compensation lors de l'inscription du projet dans les statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le rapport de la CLECT du 2 juillet 2024
- **Donne pouvoir** au Maire pour effectuer les démarches afférentes

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Lors de la séance du 17 octobre 2024, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité pour l'inscription de dossiers supplémentaires non-inscrits à l'ordre du jour de la séance.

Les délibérations portent sur :

- Achat de trois parcelles – Succession Claudine et Colette MOISAN
- Acquisition d'un morceau de chemin communal au lieu-dit CLEFROHAN
- Restauration scolaire : Prix du repas 2024/2025

Réf :	2024-10/08
--------------	-------------------

Objet de la délibération : AUTORISATION RACHAT DE PARCELLES

Le Maire informe le conseil municipal que Madame Vanessa CLEYS a hérité de trois parcelles (AB 290/AB 267 et AB 266) pour une surface globale de 287 m2 et souhaite les céder.

Le Maire précise que ces trois parcelles jouxtent des terrains appartenant à la Commune (AB 291 et AB 275) et sont en zone constructible.

Concernant le prix de vente, Madame Vanessa CLEYS propose un prix de 10 euros le m2.

Le Maire fait part au Conseil Municipal que les dernières acquisitions de terrain ont été faites à 3.50 euros le m2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Valide** l'option de se porter acquéreur des trois parcelles
- **Propose** un prix d'achat de 3.50 euros le m2
- **Donne pouvoir** au Maire pour effectuer les différentes démarches

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	2024-10/09
--------------	-------------------

Objet de la délibération : DECLASSEMENT DE VOIRIEACQUISITION CHEMIN COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil que Mr GETAIN Guillaume résidant 8 Clevaleuc à PLEUGRIFFET est intéressé par l'acquisition d'un chemin communal situé au lieu-dit Clefrohan.

Dans le cadre du projet de rénovation du site d'exploitation de Clefrohan pour un futur troupeau de bovins laitiers en système herbager, cette acquisition permettrait de desservir les ilots d'herbe sans traverser de route ou de devoir créer d'autres accès pour le troupeau.

Dans le cas où rien ne s'oppose à cette acquisition, le Maire propose un prix de vente à 0.30 € le m2, et précise que du fait du déclassement de voirie, ce dossier sera soumis à enquête publique. Les frais d'enquête publique, de bornage et notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Donne** pouvoir à la Commission Voirie pour vérifier au préalable les différents accès aux parcelles voisines.
- **Donne** son accord sur un prix de vente de ce chemin au prix de 0.30 € le m2 dans le cas où rien ne s'oppose à cette acquisition
- **Donne** son accord pour l'enquête publique

- **Donne** tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier
A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	2024-10/10
--------------	-------------------

Objet de la délibération : RESTAURATION SCOLAIRE : PRIX DU REPAS 2024/2025

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de restauration scolaire pour 2023/2024 étaient fixés comme suit :

- Tarif enfant : 3.50 euros
- Tarif adulte : 5.00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide de ne pas augmenter le tarif pour 2024/2025**
- **Décide de fixer** les tarifs de restauration scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2024, comme suit :
 - Tarif enfant : 3.50 euros
 - Tarif adulte : 5.00 euros
- **Donne** tout pouvoir au Maire pour effectuer les démarches afférentes
A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

DOSSIERS EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Plan de sauvegarde communal et intercommunal

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il va falloir réactualiser le plan de sauvegarde communal déjà mis en place et indique qu'un plan de sauvegarde intercommunal va être mis en place.

Une réunion concernant le PPRI est prévue le 12 novembre 2024.

Crêperie ambulante

Le Maire fait part de la demande de Madame Toubel Ghislaine d'installer une crêperie ambulante début janvier 2025.

Après échange, le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande

Etude sur le renouvellement du arc éolien de Pleugriffet et de la Grande Place

Le Maire fait part que dans le cadre du renouvellement du parc éolien, un mât de mesure du vent de 125 mètres de hauteur sera installé cet automne près du lieu-dit La Maison Neuve. Ce mât restera en place pour une durée d'un à deux ans.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Dépôt des demandes d'autorisations : septembre 2024
- Début du chantier : Août 2027
- Mise en service : Juin 2028

Quelques chiffres :

- Aujourd'hui : 11 éoliennes – 45 GWh
- Demain : 6 éoliennes – 69 GWh

Points travaux voirie

L'Adjoint en charge des travaux fait part au Conseil Municipal des quelques retards

- Travaux dans le cimetière : les enrobés seront fait le 28 octobre 2024
- Ville Bressaye : intervention le lundi 21 octobre 2024

Réunion référent tempête

Un retour est fait sur cette réunion dont l'objet portait sur « comment réagir face à une tempête ».

Quelques informations importantes :

- Classement des lignes (isolateurs...)
- Mise en place d'un numéro cellule de crise
- Importance de respecter les distances de sécurité
- Nécessité de baliser

- Processus de remise en route (Zones HTA, basse tension, clients isolés...)
- Répertoire les administrés étant sous oxygène

Le Conseil municipal propose de mettre dans le bulletin un rappel sécurité.

Radars pédagogiques

L'Adjoint en charge de ce dossier fait part au Conseil Municipal des différents relevés

- Rue Louis Jouvét
 - o En rentrant : maximum 84 km/h – pour une moyenne de 22 km/h
 - o En sortant : maximum 68 km/h - pour une moyenne de 26 km/h
- Rue Anne de Bretagne (Zone à 50 km/h)
 - o En rentrant : maximum 116 km/h – pour une moyenne de 37 km/h
 - o En sortant : maximum 114 km/h - pour une moyenne de 40 km/h
 - o

Terrain de football de la Rosaie

Il va être passé du Remote et ensuite on mettra de l'engrais.

Goûter CCAS : il est prévu le 22 octobre à 15 h 00

COPIL CLSH : le 22 octobre à 18 h 00

Assemblée générale de l'école

L'Adjointe en charge du dossier fait un retour au Conseil Municipal de l'assemblée générale de l'école qui s'est tenue le mardi 15 octobre 2024.

Les points principaux :

- Deux voyages dans l'année (coût important)
- Difficulté à trouver des bénévoles
- Souhaiteraient gérer la garderie via un logiciel tel que le portail famille (à voir si juridiquement une mutualisation est envisageable) – En parallèle, ils vont adresser à la mairie un courrier de demande de subvention exceptionnelle.

Cérémonie du 11 novembre :

On reçoit les 4 communes – le rendez-vous est prévu à 10 h 30

L'Adjointe en charge du dossier fait part au Conseil que les enseignantes vont communiquer auprès des parents pour voir si des jeunes peuvent être présents.

Conseil Municipal du 17 octobre 2024 comprenant les délibérations du numéro 2024-10/01 au numéro 2024-10/09

Présents : Monsieur LECUYER Bernard, Maire, Madame BASELLO Sylvie, Madame ROLLAND Jessica, Monsieur ETIENNE Sébastien, Madame ROUVRAY Aurélie, Monsieur LANTRAIN Anthony, Monsieur GUILLAS Michel, Madame COCHEREL Claire, Madame NICOLAZO Florence, Monsieur NOUET Mickaël, Madame VALO Lucie.

Excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur Yannick LE DOUARIN

Excusé (s) :

SIGNATURES